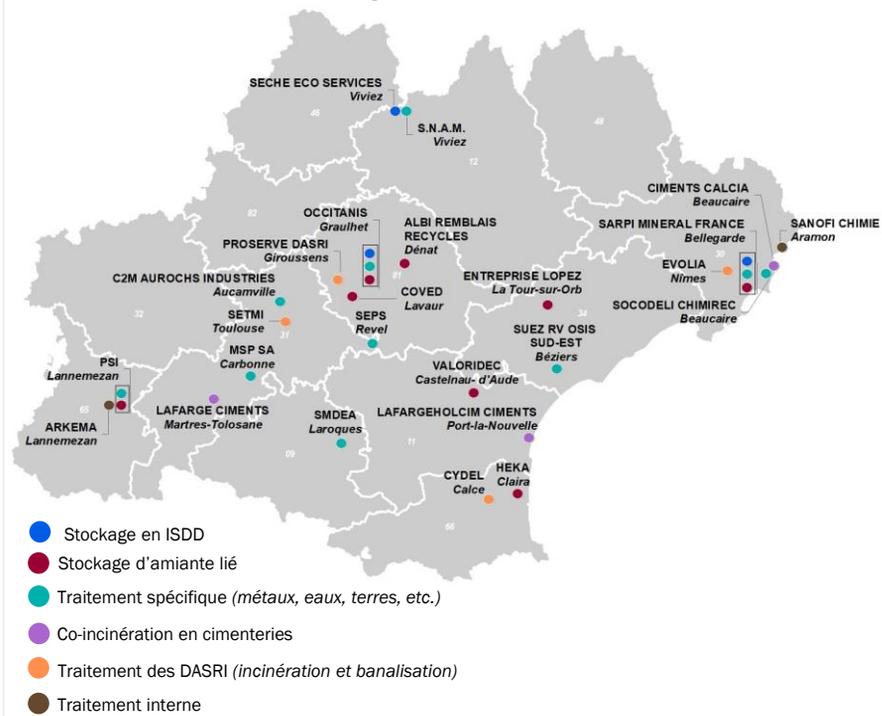


## INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS DANGEREUX EN OCCITANIE

 Installations de traitement en Occitanie (déclarants dans GEREP 2022)
   
 Hors installations de gestion et démantèlement des DEEE - VHU


En 2022, 332 kt de déchets dangereux (DD) ont été traités sur **25 installations** en Occitanie (371 kt en 2021 soit une baisse de -11%). La région Occitanie dispose d'un large panel d'installations de traitement des DD. Elle ne dispose pas d'incinérateurs spécifiques aux déchets dangereux.

En 2022, le traitement des 332 kt de DD se répartit comme suit :

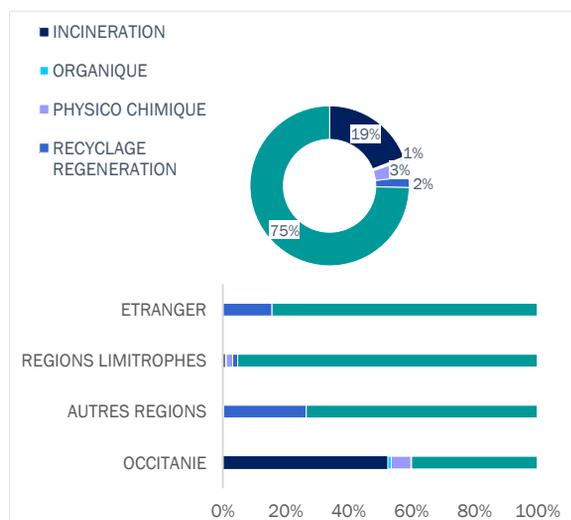
- 69%, sur 2 ISDD, dont 12% de déchets amiantés
- 11%, en co-incinération, sur 3 cimenteries
- 8%, sur 6 casiers de stockage d'amiante lié à des matériaux inertes (hors ISDD)
- 8%, sur 8 installations, effectuant uniquement des traitements spécifiques ou traitement interne (métaux, eaux, terres, piles, etc.)
- 3%, sur 3 incinérateurs d'ordures ménagères disposant d'une ligne dédiée aux Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) et 1 banaliseuse (permet de stériliser les DASRI avant stockage). Mi 2021, le traitement des DASRI est arrêté sur l'incinérateur de Montauban (82), portant désormais à 3, le nombre de ce type d'installation en Occitanie.

Outre ces 26 installations, on compte une vingtaine d'Installations de Tri Transit Regroupement et Pré-traitement (TTRP), trait d'union entre producteurs et éliminateurs, faisant l'objet d'un suivi en Occitanie (hors sites dédiés au démantèlement des VHU et DEEE).

## MODES DE TRAITEMENT DES 332 kt TRAITÉS EN OCCITANIE

En 2022, on distingue les modes de traitement suivants :

- **Le stockage représentant 75%, soit 248 kt.** Les déchets dangereux stockés en Occitanie proviennent majoritairement des régions limitrophes (75%), puis du territoire régional (19%) et enfin, de l'étranger et des autres régions de France (3%).
- **L'incinération (19%), hors incinérateurs spécifiques DD, diminue, avec 64 kt de déchets dangereux traités en Occitanie (78 kt en 2021).** Près de 16% d'entre eux sont orientés sur des incinérateurs d'OM disposant de lignes DASRI ; 59% en co-incinération en cimenterie (62% en 2021) ; 25% en incinération interne sur le site de production du déchet.
- On compte **7 kt de déchets dangereux valorisés par recyclage/régénération, soit 2%.** Les faibles quantités de terres impactées à traiter, selon ce procédé, en 2022, pourraient être une des causes de la diminution des tonnages (15 kt en 2021).
- **Le traitement physico-chimique à hauteur de 3% soit 11 kt (14 kt en 2021),** concerne les traitements spécifiques d'effluents industriels, d'eaux souillées mais également la banalisation des DASRI.
- **Le traitement organique demeure faible 1%, soit près de 2 kt (1 kt en 2021)** et correspond au traitement biologique des fluides usagés.



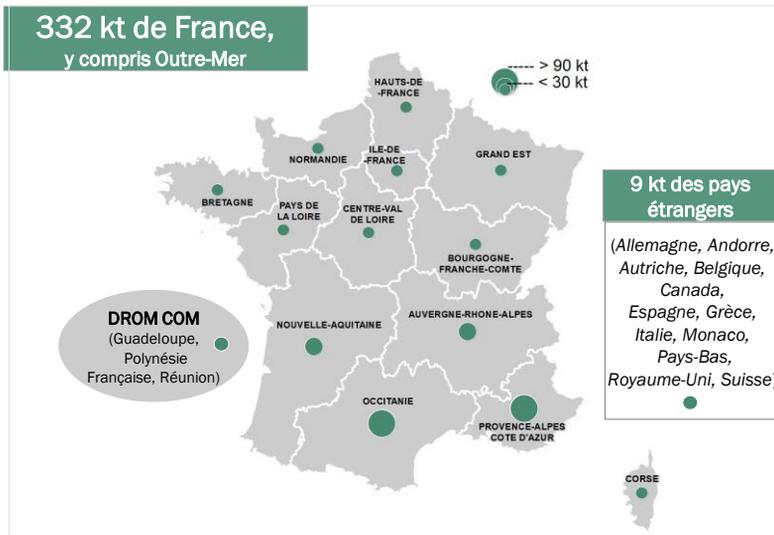
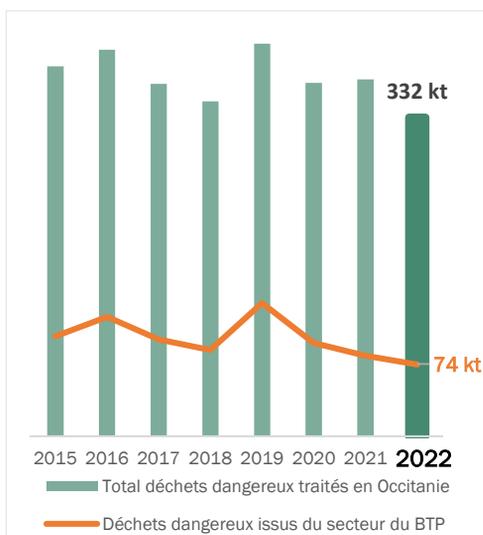
Modes de traitement des DD traités en Occitanie – Répartition des modes de traitement des DD traités selon leurs origines géographiques

## ELEMENTS DE METHODOLOGIE

Sources : GEREP déchets dangereux 2022 (déclarations des producteurs, déclarations des éliminateurs) - Données déchets du PNTTD 2022 pour les imports/exports  
 Méthodologie de calculs (y.c dans PRPGD) : hors lixiviat, DEEE et VHU, hors déchets déclarés par les centres de tri, transit, regroupement, pré-traitement

## 332 kt DE DECHETS DANGEREUX TRAITÉS EN OCCITANIE EN 2022

### EVOLUTION ET ORIGINES DES DECHETS DANGEREUX TRAITÉS EN 2022



Evolution des tonnages de DD traités depuis 2015 - Origines géographiques des flux traités, en Occitanie, en 2022

En 2022, les installations de la région ont traité 332 kt de déchets dangereux provenant majoritairement, des régions limitrophes (196 kt) et d'Occitanie (118 kt).

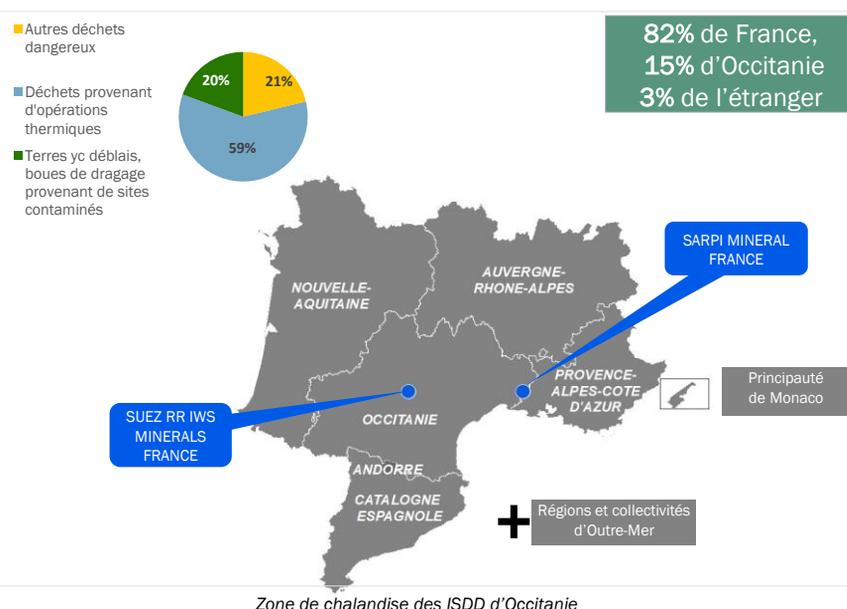
De manière générale, l'Occitanie importe plus de déchets dangereux qu'elle n'en exporte pour traitement. Cette répartition des flux s'explique principalement par le maillage des ISDD au niveau national. En effet, l'Occitanie est la seule région, dans la moitié sud de la France, à disposer d'ISDD sur son territoire (2).

Rappelons également l'importance du secteur du BTP dans la production des DD. En effet, les chantiers de construction ou de réhabilitation, génèrent aléatoirement des flux importants de terres impactées et/ou de déchets amiantés qui sont traités sur les installations de la région. En 2022, la baisse amorcée depuis 2020, se poursuit avec 74 kt de DD issus des activités BTP, contre 97 kt en 2020 et 84 kt en 2021.

Enfin, un autre facteur est à prendre en considération : la logique des groupes. Le rachat de SUEZ, par VEOLIA, a changé le maillage régional des groupes, engendrant une logique des flux « collecte-traitement » de DD qui diffère des autres années.

Concernant la part de déchets importés pour traitement, elle est constante sur la période 2015-2022 (< 2 kt), avec un pic en 2021 de 12 kt. Ces flux sont composés de déchets issus d'activités industrielles et de traitement des déchets, en provenance, entre autres, de : Monaco (82%), Pays-Bas (5%), Royaume-Uni (3%). Ces déchets dangereux sont orientés en stockage sur les ISDD mais également en filière de valorisation des accumulateurs électriques.

### FOCUS SUR LES ISDD DE LA REGION OCCITANIE



En 2022, près de 230 kt de déchets dangereux sont stockés sur les deux ISDD de la région Occitanie, soit 87% de leur capacité réglementaire totale, fixée à 265 kt. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2021 : 241 kt.

La zone de chalandise globale des ISDD est vaste et comprend tout le sud de la France, la Catalogne espagnole, les principautés d'Andorre et de Monaco et les régions et collectivités d'Outre-Mer.

Les principaux flux entrants proviennent à 79% des régions limitrophes et sont composés principalement des déchets issus d'opérations thermiques (136 kt), (incinération ou pyrolyse), effectuées par des installations de traitement de déchets.

Les terres et boues impactées représentent 44 kt mais ce flux est fluctuant au cours des années. Il dépend, en effet, des chantiers de dépollution ou de réhabilitation sur la région ou les régions limitrophes.